



Recours déposé au Tribunal cantonal

Saint-Aubin » Belmont-Broye s'oppose au Plan d'affectation cantonal d'Agrico en l'état.

La commune de Belmont-Broye annonce qu'elle a déposé un recours auprès du Tribunal cantonal contre la décision de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Celle-ci avait approuvé le Plan d'affectation cantonal d'Agrico à Saint-Aubin et avait rejeté les oppositions, dont celle de Belmont-Broye.

Le Conseil communal précise dans un communiqué diffusé

hier que son recours est assorti d'une demande de suspension de la procédure afin de poursuivre la discussion pour trouver des solutions et limiter le trafic de transit dans le village de Domdidier. Il affirme qu'il ne remet «absolument» pas en cause les futurs développements du site de Saint-Aubin destiné à l'industrie agroalimentaire. «Toutefois, ce projet ne saurait se concrétiser au détriment de la population de Domdidier, qui supportera les désagréments à l'image des nuisances routières générées par une augmentation

conséquence de trafic, alors même que la situation actuelle démontre que les routes de la localité se trouvent à certaines heures de la journée au bord de la saturation», précisent les autorités communales.

Pour l'exécutif, la feuille de route élaborée reste lacunaire notamment sur les mesures concrètes qui seront prises, le calendrier de leur réalisation et leur financement. Contacté, le Tribunal cantonal informe qu'il est pour l'heure saisi d'un seul recours, celui de Belmont-Broye. » **DELPHINE FRANCEY**